



COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 06 Août 2019 à 20 h30

Présents : Mmes Marie-France CURTAUD, Nathalie MAILLARD et Carole RAVAL.

MM René BELLEMIN, Francis DEVILLIERS, Alexandre FAUGE, Christian FAUGES, Jean-Paul Perriat et Alexandre VEUILLET.

Absentes et excusées : Virginie DALLA COSTA,
Nathalie GIOVANNACCI *pouvoir à Marie-France CURTAUD*

Secrétaire de séance : Marie-France CURTAUD

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 Juillet 2019.**
Approbation des comptes-rendus à l'unanimité des membres du conseil présents.
- **Permis de construire 07318419N1003 déposé par PROVOST Baptiste et SCHOENY Amandine, construction maison individuelle au lieudit Breton (lot. Bois Doré).**
Aucune remarque du conseil. En attente retour de la DDT.
- **Demande de travaux de Mme MERMET-BURNET Sandrine, pose de clôtures, portail, abri voiture (carport).**
En attente informations complémentaires.
- **Délibération : redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers provisoires, d'après le décret 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes.**
Délibération à prendre pour instaurer la redevance pour occupation du domaine public (RODP pour le réseau d'électricité) pour les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz (RODP pour le réseau d'électricité).
Cette redevance due chaque année à une commune est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds définis à l'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition (à 10 voix POUR) qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

● **Questions diverses :**

- Le feu d'artifice habituellement tiré lors de la fête du village puis repoussé à Nancestival n'a pas pu être tiré suite aux imprévus météorologiques. Il sera tiré lors de la manifestation organisée par Nances Racing, la course de caisses à savon le samedi 07 Septembre 2019.

-Manifestation à venir :

Course caisses à savon : samedi 07 Septembre 2019 avec feu d'artifice.

Fin de la réunion à 22h30.

Le Maire,
Alexandre FAUGE.

